

# MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DE VOS COTISATIONS PERSONNELLES

## MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2010

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	<b>103 760</b>
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	<b>9 452</b>

## DÉTAIL DU MONTANT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES 2012

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	MONTANT DÛ
Allocations familiales	103 760	5,40	5 603	Partic. CPAM	3 249	2 354
Formation professionnelle (base forfaitaire)	35 352	0,15	53			53
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	113 212	8,00	9 057			9 057*
Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (limitée à 0,5% du plafond annuel de la Sécurité Sociale soit 182 € en 2012)	103 760	0,50	182			182
Régularisation contribution à l'union régionale des médecins 2010			122			122
				TOTAL		11 768 €

\* dont 5 774 euros déductibles fiscalement.